



AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZA ENR)

Commune de Villargent

Dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique et afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique de notre pays, la politique de planification écologique portée par le gouvernement encourage fortement le déploiement des énergies renouvelables. La France doit en effet parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 et atteindre 1/3 de consommation d'EnR dans sa consommation totale d'énergie d'ici 2030.

La loi du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure en particulier la mise en place de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZA EnR). Celle-ci confie aux communes la responsabilité d'identifier les ZA EnR qu'elles jugent préférentielles et prioritaires, après concertation des habitants, d'ici la fin de l'année 2023.

Les zones d'accélération doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'EnR, en tenant compte de la nécessaire diversification des EnR et en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Durée de la concertation publique

du 29/11/2023 au 15/12/2023 inclus

Modalités de la concertation

Pendant la durée de la concertation, l'information du public et le recueil de ses observations et propositions sont assurés au moyen de différents dispositifs :

- mise à disposition du dossier de concertation et d'un registre d'observations sur lequel pourront être formulées les remarques et propositions par écrit, au secrétariat de la Mairie de Villargent, pendant la période de concertation, aux jours et heures d'ouverture au public,
- mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet de la commune; <https://villargent.fr>
- vous pouvez également envoyer vos observations et vos remarques par courrier électronique, à l'adresse suivante: mairie.villargent@wanadoo.fr, ainsi que par courrier postal à l'attention de Monsieur le Maire, 1 Place de la Mairie, 70110 Villargent.

La clôture de la concertation interviendra le 15 décembre 2023 à 18 heures. Le bilan de la concertation sera adopté par délibération du Conseil municipal le 18 décembre 2023.